

Allianz Global Investors GmbH

Paris, le 17 juin 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur du Fonds commun de placement Avip Top Croissance C et/ou D (FR0007017587) ou MC (FR0013505955) nourricier du fonds Allianz Multi Dynamisme.

Allianz Global Investors GmbH, la société de gestion de votre FCP, a souhaité procéder au détachement du fonds nourricier Avip Top Croissance de son fonds maître ALLIANZ MULTI DYNAMISME (FR0000449274) pour ainsi le repositionner en un fonds thématique Actions Internationales offrant des solutions orientées sport et bien-être dont la philosophie sous-jacente promeut « un esprit sain dans un corps sain ».

A cette occasion, votre FCP changera de dénomination pour devenir « Allianz Sport et Bien-être » sans changement de code ISIN, dont le gestionnaire financier par délégation sera Allianz Global Investors US LLC.

1. Motivation de l'opération

Les investissements conciliant performance économique et impact social et environnemental sont devenus une priorité comme en témoigne les dernières évolutions réglementaires et sociétale. Dans ce contexte et en ligne avec la stratégie d'Allianz Global Investors GmbH de développer sa gamme de fonds thématiques, la société de gestion a décidé de repositionner votre fonds Allianz Avip Top croissance en un fonds actions qui portera la thématique Sport et Bien-être, avec en filigrane l'application d'un filtre ESG.

Ce repositionnement implique un ajustement de la stratégie d'investissement puisque le fonds thématique investira dorénavant essentiellement dans des actions internationales en direct ayant une forte dimension sport, bien-être, nutrition, loisir avec une empreinte ESG (environnemental, Social et de Gouvernance).

2. Les modifications et ajustements entraînés par l'opération

▪ Profil de risque

- Modification du profil rendement / risque : OUI
- Augmentation du profil rendement / risque : OUI
- Augmentation des frais maximum : OUI

▪ Objectif de gestion

Après le détachement de son fonds maître, le fonds aura pour objectif de générer une performance sur le long terme en investissant sur la thématique sport, nutrition et bien-être, essentiellement sur les marchés actions internationales en ayant également recours à des critères ESG.

Allianz Global Investors
Succursale française
799 378 369 RCS Paris
3, boulevard des Italiens
CS 70264
75118 Paris Cedex
Tél : + 33 (0)1.73.05.73.05
Fax : +33 (0)1.73.05.71.31
allianzgi.fr

Une succursale de
Allianz Global Investors GmbH
Bockenheimer Landstrasse 42-44
60323 Francfort sur le Main, Allemagne
Siège social : Francfort sur le Main
HBR 9340 RC Francfort sur le Main
Juridiction : Francfort sur le Main

Président du Conseil de Surveillance :
Dr. Markus Deliano
Membres du Directoire :
Tobias C. Pross (Président),
Alexandra Auer, Ingo Mainert, Dr.
Wolfram Peters, Dr. Thomas Schindler,
Petra Trautschold, Birte Trenkner

Ainsi, le degré minimum d'exposition au risque action internationales dans l'univers du sport et du bien-être (risque géographique et sectoriel) du portefeuille sera de 70%.

Le fonds pourra également être exposé au risque aux actions émergentes. Ces investissements s'effectueront principalement sur des titres en direct dont l'allocation pourra évoluer en fonction des anticipations du gérant.

▪ **Stratégie d'investissement**

La stratégie d'investissement du fonds AVIP TOP CROISSANCE changera après le détachement de son fonds maître Allianz Multi Dynamisme. La nouvelle stratégie qui sera adoptée s'articulera autour des trois dimensions suivantes : sport et fitness, alimentation et nutrition, loisir et activité physique.

Ainsi, l'équipe de gestion utilisera un processus de gestion basé sur quatre étapes :

Analyse de l'univers, affinement, construction du portefeuille, et suivi et revue.

(i) Analyse de l'univers

L'équipe de gestion rassemble tous les titres des sociétés qui offrent des solutions dans les domaines de nos trois dimensions, tous secteurs et pays confondus. Cette analyse est revue continuellement. L'équipe de gestion suit les nouvelles tendances de marché, les introductions en bourse, les opérations de fusion/acquisition, les changements de politique de gestion, de façon à maintenir l'univers le plus pertinent et actualisé possible.

(ii) Affinement

L'univers est ensuite affiné avec les filtres suivants :

- Degré d'exposition : c'est-à-dire le degré d'exposition de la société à la chaîne de valeur de l'une de nos trois dimensions. Le degré d'exposition est défini par la contribution active des produits et services de la société à notre thématique. Il est formalisé par une note de « sensibilité » qui reflète la façon dont l'investissement d'une société et son cours boursier, est sensible au thème.

- Degré de risque ESG (Environnemental, Social, Gouvernance) : c'est-à-dire la notation du risque ESG, assignée par l'équipe de recherche ESG. L'équipe de gestion fait partie intégrante des discussions concernant les initiations, revues et suivis des notations ESG. Ainsi, les sociétés controversées sont exclues de la stratégie d'investissement.

(iii) Construction du portefeuille

Il résulte des étapes précédentes une sélection de titres qui va composer notre portefeuille. L'équipe de gestion vise à investir dans des titres de haute sensibilité à notre thématique, avec des choix de conviction, suivant une approche fondamentale dite « bottom up ». Il s'agit d'une gestion active ayant pour but de maximiser la performance, tout en veillant au profil rendement/risque.

(iv) Suivi et revue

Le portefeuille est activement géré, revu et suivi. Des arbitrages ont lieu pour maintenir la stratégie d'investissement décrite, notamment pour optimiser l'exposition du portefeuille au thème, et continuer d'intégrer le risque ESG des titres.

▪ **Frais de fonctionnement et de gestion**

Part C et/ou D (FR0007017587) :

Actuellement les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de la part C et/ou D du fonds AVIP TOP CROISSANCE sont de 0,58% Max TTC et les frais de gestion indirects liés à l'OPC Maître ALLIANZ MULTI DYNAMISME sont fixés à 3,054% TTC Max.

A compter du 20 juillet 2020, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société du fonds ALLIANZ SPORT ET BIEN-ETRE seront fixés à 1,95% Max TTC.

A ces frais peuvent s'ajouter les frais de gestion indirects qui seront considérés comme « non significatif » *

OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Part MC (FR0013505955) :

Actuellement les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de la part MC du fonds AVIP TOP CROISSANCE sont de 0,33% Max TTC et les frais de gestion indirects liés à l'OPC Maître ALLIANZ MULTI DYNAMISME sont fixés à 2,554% TTC Max.

A compter du 20 juillet 2020, les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société du fonds ALLIANZ SPORT ET BIEN-ETRE seront fixés à 1,13% Max TTC.

A ces frais peuvent s'ajouter les frais de gestion indirects qui seront considérés comme « non significatif » *
OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

▪ **Risques**

Le profil de risque du fonds changera après son détachement, concomitant à l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion.

Pour avoir plus d'information sur les éléments modifiés à la suite de ces opérations, nous vous remercions de bien vouloir consulter le prospectus.

▪ **Les implications pour vous**

Cette opération n'entraîne aucune formalité de votre part et en devrait avoir aucune conséquence sur la situation fiscale.

Si cette opération ne vous convenait pas, vous avez la possibilité de demander le rachat de vos parts sans frais pendant une durée de 30 jours à compter de la réception de la présente.

Ainsi à la date de prise d'effet de la mutation, votre FCP Avip Top Croissance deviendra Allianz Sport et Bien-être, sans changement de code ISIN

Enfin, vous trouvez en annexe un tableau comparatif des rubriques du fonds avant et après l'opération décrite ci-dessus.

Le DICI du FCP Allianz Sport et Bien-être est tenu à votre disposition au siège social ou sur le site internet (www.allianzgi.fr) d'Allianz Global Investors, Succursale Française. Le prospectus vous sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès d'Allianz Global Investors, Succursale Française.

▪ **Les dates clés**

Ces modifications ont reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 18 05 2020 ; et elles prendront effet le 20 juillet 2020.

Votre conseiller habituel reste à votre entière disposition pour vous fournir toute explication complémentaire qui vous paraîtrait utile.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Céline RODRIGUEZ



Samira Bakker Arkema



<p>Rubriques</p>	<p>Avip Top Croissance part C et/ou D (FR0007017587) ou MC (FR0013505955) ; OPC nourricier du FCP Allianz Multi Dynamisme (FR0000449274) Version actuellement en vigueur (jusqu'au 19 juillet 2020)</p>	<p>Allianz Sport et Bien-être Nouvelle version Qui entrera en vigueur à partir du 20 juillet 2020</p>
<p>Objectif de gestion</p>	<p>Le fonds Avip Top Croissance étant un nourricier du fonds maitre Allianz Multi Dynamisme ; l'objectif de gestion du fonds maitre est : Optimisation de la performance par une répartition dynamique des investissements qui privilégiera les marchés des actions par rapport aux marchés de taux. Cette diversification, qui s'effectuera principalement par le biais d'OPC, permettra de limiter le risque spécifique à chaque classe d'actifs.</p>	<p>Le FCP a pour objectif de gestion de générer une performance de long terme en investissant sur le marché des actions Internationales, en particulier dans des sociétés offrant des solutions dans les domaines du sport et du fitness, l'alimentation et la nutrition, le loisir et l'activité physique.</p>
<p>Indicateur de référence</p>	<p>Aucun indicateur de référence mais un indicateur de comparaison et d'appréciation a posteriori</p>	<p>Aucun indice existant ne reflète l'objectif de gestion du fonds. Toutefois l'indice MSCI AC World peut constituer, si nécessaire, un élément de comparaison à posteriori de la performance.</p>
<p>Stratégie d'investissement</p>	<p>La stratégie de gestion du fonds maitre Allianz Multi Dynamisme se décline via une répartition dynamique des investissements qui privilégiera les marchés des actions par rapport aux marchés de taux. Ces investissements, qui s'effectueront principalement par le biais d'OPC, permettront de limiter le risque spécifique à chaque classe d'actifs. Cette répartition pourra évoluer en fonction des anticipations du gérant qui s'efforcera de maintenir une allocation d'actifs dynamique. Globalement la stratégie s'articule autour de 3 étapes :</p> <p>1 - Sélection d'OPC L'approche de la multigestion consiste à rechercher les OPC par type d'actifs qui montrent leur capacité à générer une surperformance, de manière récurrente, par rapport à leurs pairs. Le processus de sélection se fonde essentiellement sur la régularité des résultats enregistrés dans le passé, sur la compétence de l'équipe de gérants et sur la stabilité du processus de</p>	<p>La politique d'investissement vise à accroître le capital à long terme en investissant dans les actions internationales offrant des solutions sur les trois dimensions suivantes : sport et fitness, alimentation et nutrition, loisir et activité physique. L'équipe de gestion utilise un processus basé sur quatre étapes : (i) analyse de l'univers, (ii) affinement, (iii) construction du portefeuille, (iv) Suivi et revue</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'univers <p>L'équipe de gestion rassemble tous les titres des sociétés qui offrent des solutions dans les domaines de nos trois dimensions, tous secteur et pays confondus. Cette analyse est revue continuellement. L'équipe de gestion suit les nouvelles tendances de marché, les introductions en bourse, les opérations de fusion/acquisition, les changements de politique de gestion, de façon à maintenir l'univers le plus pertinent et actualisé possible.</p>

	<p>gestion suivi. Au sein d'un univers composé en moyenne de 10 000 OPC e les meilleurs OPC sont ainsi sélectionnés en évaluant leur potentiel de performance et de stabilité.</p> <p>2 - Allocation tactique Le fonds prendra des positions directionnelles en fonction des anticipations de la société de gestion sur l'orientation des marchés de taux et d'actions. Cette stratégie, principale source de valeur ajoutée du fonds, se traduit par une exposition aux marchés de taux et d'actions plus ou moins importante afin d'optimiser l'allocation du fonds en fonction de l'évolution des marchés concernés. Une fois l'exposition du fonds (sur les marchés actions et les marchés de taux) optimisée en fonction des conditions de marché (veuillez-vous reporter au paragraphe « articulation des stratégies » pour plus de précision sur ce point), le gérant cherche à maximiser le rendement de chacune des classes d'actifs représentées en ayant recours à la diversification géographique.</p> <p>3 - Diversification des choix d'investissement Dans un souci de diversification de ses choix d'investissements, et dans le but de saisir toute opportunité de performance, le gérant de l'OPC pourra investir dans des titres (dont éventuellement ou uniquement des OPC) présentant des opportunités de performance. Des opportunités d'investissement thématiques potentielles sont définies par les organes de décision internes présentés dans la rubrique « articulation des stratégies ». Celles-ci peuvent revêtir la forme de diversification par style de gestion, par taille de capitalisation et/ou par secteur. La grille de notation des marchés secondaires, commune à l'ensemble des équipes de gestion, se décompose, dans ce cas selon la forme suivante: neutre, positif, très positif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affinement L'univers est ensuite affiné avec les filtres suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Degré d'exposition : c'est-à-dire le degré d'exposition de la société à la chaîne de valeur de l'une de nos trois dimensions. Le degré d'exposition est défini par la contribution active des produits et services de la société à notre thématique. Il est formalisé par une note de « sensibilité » qui reflète la façon dont l'investissement d'une société et son cours boursier, est sensible au thème. - Degré de risque ESG (Environnemental, Social, Gouvernance) : c'est-à-dire la notation du risque ESG, assignée par l'équipe de recherche ESG. L'équipe de gestion fait partie intégrante des discussions concernant les initiations, revues et suivis des notations ESG. Ainsi, les sociétés controverses sont exclues de la stratégie d'investissement. • Construction du portefeuille Il résulte des étapes précédentes une sélection de titres qui va composer notre portefeuille. L'équipe de gestion vise à investir dans des titres de haute sensibilité à notre thématique, avec des choix de conviction, suivant une approche fondamentale dite « bottom up ». Il s'agit d'une gestion active ayant pour but de maximiser la performance, tout en veillant au profil rendement/risque. • Suivi et revue Le portefeuille est activement géré, revu et suivi. Des arbitrages ont lieu pour maintenir la stratégie d'investissement décrite, notamment pour optimiser l'exposition du portefeuille au thème, et continuer d'intégrer le risque ESG des titres.
Actifs utilisés	<p>Actions et titres assimilés (jusqu'à 100 % de son actif net dont 10 % maximum de titres en direct)</p> <p>Titres de créances et instruments du marché monétaire (jusqu'à 100 % de son actif net dont 40 % maximum de titres en direct)</p> <p>OPC et fonds d'investissement (jusqu'à 100 % de son actif net (OPC de</p>	<p>Actions et titres assimilés (de 70% jusqu'à 100 % maximum de son actif net)</p> <p>OPC et fonds d'investissement jusqu'à 10 % maximum de son actif net.</p> <p>(OPC de trésorerie, OPC de droit français et/ou européens conformes aux normes européennes et FIA de droit français respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier)</p>

	<p>trésorerie, OPC de droit français et/ou européens conformes aux normes européennes ; FIA de droit français respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier, Traker/ETF)</p> <p>Instruments dérivés (jusqu'à 100 % de son actif net)</p> <p>Emprunts d'espèces :</p> <p>De manière exceptionnelle, dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces à hauteur de 10 % maximum de l'actif net auprès de: State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.</p> <p>Dépôts Limité à 100 % de son actif net</p> <p>Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres Le FCP pourra effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres dans la limite de 10 % de son actif net.</p>	<p>Instruments dérivés (jusqu'à 100 % de son actif net)</p> <p>Emprunt d'espèces : De manière exceptionnelle, dans l'objectif d'un investissement en anticipation de hausse des marchés ou de façon plus temporaire dans le cadre de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces à hauteur de 10 % maximum de l'actif auprès de la Société Générale</p> <p>Dépôts Limité à 15 % de son actif net.</p> <p>Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : Le FCP pourra effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres dans la limite de 10% de son actif net.</p>
<p>Profil de risque</p>	<p>Risque lié au marché actions</p> <p>Risque de taux</p> <p>Risque de crédit</p> <p>Risque de change</p> <p>Risque relatif</p> <p>Risque sectoriel/thématique actions</p> <p>Risque sectoriel taux</p> <p>Impact de l'inflation</p> <p>Impact des produits dérivés</p> <p>Risque lié aux pays émergents</p> <p>Risque lié aux produits hybrides</p> <p>Risque lié à l'univers d'investissement « Haut Rendement »</p> <p>Risque de contrepartie</p> <p>Risque lié aux taux d'intérêts négatifs</p> <p>Risque lié aux produits de titrisation et notamment aux ABS et MBS</p>	<p>Risque lié au marché actions</p> <p>Risque lié aux pays émergents</p> <p>Risque lié au choix des actions individuelles</p> <p>Risque sectoriel/géographique</p> <p>Risque de change</p> <p>Risque relatif</p> <p>Impact des produits dérivés</p> <p>Risque de perte en capital</p> <p>Risque lié aux produits hybrides</p> <p>Risque de contrepartie</p> <p>Risque lié aux taux d'intérêts négatifs</p>
<p>Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion maximum</p>	<p>Part C et /ou D : 0,58 % TTC auxquels s'ajoutent les frais de gestion de l'OPCVM maître de 3,054 % TTC</p> <p>Part MC :</p>	<p>Part C et /ou D : 1,95 % TTC</p> <p>Les frais de gestion indirects qui seront considérés comme « non significatif » *</p> <p>*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC</p>

	0,33 % TTC auxquels s'ajoutent les frais de gestion de l'OPCVM maître de 2,554 % TTC	Part MC : 1,13 % TTC Les frais de gestion indirects qui seront considérés comme « non significatif » * <i>*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC</i>
Modalités de souscription et de rachat	Les souscriptions et rachats sont centralisés quotidiennement à 11h00 et effectués sur la base de la valeur liquidative du jour.	Les souscriptions et rachats sont centralisés quotidiennement à 11h00 et effectués sur la base de la valeur liquidative du jour.